

N°2024/24

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10/07/2024

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 21

Date de la Convocation : 05/07/2024

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-
CALAIS AU TITRE DU DISPOSITIF
« MEMOIRE DU PAS-DE-CALAIS » EN
SOUTIEN AUX COMMEMORATIONS ET
OPERATIONS MEMORIELLES**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

PRESENTS :

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Marie-José DUFOSSE-FRASER – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Sandrine ROUSSEL – Nicolas CAPY – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Valérie BOITEZ – Viviane GILBERT

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Aline GUILLUY

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :

Christian GACQUIERE – Estelle LAUTOUR-GACQUIERE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Nicolas CAPY

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le programme des festivités prévues à l'occasion des 80 ans de la Libération de la commune et précise la nature du projet :

- impression de 26 panneaux d'exposition sur la Libération d'Auxi conçus en partie à partir d'archives collectées auprès des habitants (qui sera installée à l'Ancien Abattoir du 27 août au 30 septembre),

- programmation du nouveau spectacle musical de l'orchestre « Les Millerys » (création sur le thème de la Libération avec l'ajout d'éléments du contexte local) ouvert à tout public.

Descriptif et étapes du projet :

La conception des 26 visuels qui composent l'exposition avait été réalisée en interne par le service animation socioculturelle en 2014 avec la contribution des habitants par un appel au patrimoine matériel et immatériel (témoignages, photos, coupures de presse, archives...) auprès de la population et relayé par la presse locale, sur les panneaux lumineux, le site internet, la page Facebook, affichage et flyers. Cette année s'est exprimée la volonté de rendre pérenne l'exposition par l'impression sur supports rigides et solides pouvant être réutilisés. Le choix d'un spectacle musical sur le thème de la Libération avec un narratif des événements et incluant des éléments locaux du contexte historique, suivie par la recherche d'un prestataire technique.

La communication visant à annoncer le programme : réalisation, impression et diffusion d'affiches et de flyers, publications diverses (bulletin municipal, réseaux sociaux, site internet, presse écrite et orale, etc).

Cette programmation culturelle organisée pour la commémoration des 80 ans de la Libération tend à répondre aux objectifs suivants :

✓ Faciliter la valorisation de la mémoire collective par le biais d'une exposition qui pourra être installée dans des lieux publics (médiathèques, espace de vie sociale, salle d'activités...) et dans les établissements scolaires à qui elle pourra être mise à disposition comme support pédagogique.

✓ Impliquer le public aux enjeux liés aux commémorations par le biais artistique et culturel, notamment par l'inclusion d'éléments spécifiques au contexte local, avec le spectacle musical « OVERLORD 80 ».

Le coût prévisionnel du projet se décompose de la façon suivante :

- Impression des panneaux d'exposition sur du forex : 588 €
- Achat du spectacle « Overland 80 » + régie technique : 4 200€
- Repas des intervenants : 180 €
- Fournitures d'équipement et d'entretien : 550 €
- Charges de personnel : 2 000 €

Soit un montant prévisionnel total s'élevant à 7 418 €

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la tenue de ces festivités et d'autoriser le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Au regard de la nature du projet et de ses objectifs, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de présenter une demande d'aide à hauteur de 50% au titre du dispositif « Mémoire du Pas-de-Calais », soit 3459 € (sachant qu'une recette attendue de la régie des fêtes est de 500 €)

Le conseil municipal,

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité (21 pour, 0 abstention, 0 contre) :**

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur le projet de commémoration des 80 ans de la libération de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil départemental à hauteur de 50 % des dépenses prévisionnelles, déduction faite des recettes attendues, soit une demande de subvention de 3 459 €.


Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé sur le registre des procès-verbaux les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 10/07/2024



Le Maire

Henri DEJONGHE

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le 12/07/2024 
ID : 062-216200600-20240710-DELIB2024_24-DE

